

RAPPORT DU JURY DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU CORPS DES ATTACHES D'ADMINISTRATION DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE AU TITRE DES ANNEES 2008 ET 2009

Le contexte général

L'examen professionnel pour l'accès au corps des attachés d'administration du ministère de l'agriculture et de la pêche qui vient de se dérouler présente plusieurs particularités en comparaison des sessions précédentes :

-il s'agit de la deuxième opération conduite depuis la création du nouveau corps des attachés d'administration qui a regroupé, au terme du décret du 15 septembre 2006, les agents relevant antérieurement de trois corps d'attachés distincts, un premier examen professionnel ayant été organisé dans ce nouveau cadre juridique en 2007 (7 postes ouverts pour 372 candidats inscrits) ;

-la présente session couvre en réalité deux concours parallèles, l'un au titre de 2008 et l'autre au titre de 2009, aucun examen professionnel n'ayant pu être organisé en 2008 ; chacun de ces deux concours a donné lieu à l'ouverture de 6 postes par arrêtés des 19 janvier et 19 février 2009.

-les modalités du concours fixées par un arrêté du 19 septembre 2006 et appliquées à la session 2007 ont été modifiées par un arrêté du 1^{er} juillet 2008, ramenant les 2 épreuves écrites (une note de synthèse et une étude de cas) à une seule épreuve de quatre heures portant sur l'étude d'un cas pratique relatif à un domaine de compétences (5 domaines au lieu de 7), épreuve affectée d'un coefficient de 3, étant précisé que les candidats devaient choisir le domaine de leur épreuve écrite lors de leur inscription ;

-les nouvelles modalités de concours ont également affecté les conditions de l'épreuve orale d'admission dont la durée est maintenue à 30 minutes mais dont la teneur est réorientée dans le sens d'une épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) ; le déroulement de cette épreuve s'effectue sur la base d'un dossier de RAEP constitué au préalable par les candidats ; affectée comme précédemment d'un coefficient de 4, cette épreuve prend de ce fait un poids plus important que l'écrit par rapport aux modalités antérieures du concours qui prévoyaient deux épreuves écrites affectées respectivement des coefficients 2 et 4 .

*

*

*

Le déroulement de l'écrit

Les éléments statistiques en annexe 1 donnent l'ensemble des informations ayant trait au nombre de candidats, leur répartition par secteur, par tranche d'âge, par niveau de diplôme et par domaine.

Il convient toutefois de souligner que le nombre des candidats inscrits est inférieur à celui de 2007 : 287 au titre de 2008 et 314 au titre de 2009 contre 372 en 2007.

Il convient également de noter que 274 candidats se sont inscrits sur les deux sessions, 13 candidats s'étant inscrits uniquement sur 2008 et 40 autres uniquement sur 2009

A l'écrit, 254 candidats ont été présents au titre de 2008, soit près de 88,9% des inscrits et 280 candidats l'ont été au titre de 2009, soit près de 89,5% des inscrits.

L'épreuve écrite d'une durée de quatre heures a consisté en une étude de cas sur un des domaines suivants choisi au moment de l'inscription et entrant dans le cadre des activités du ministère et des établissements sous sa tutelle :

- a) gestion des ressources humaines, formation et techniques de management ;
- b) gestion financière, marchés publics et contrôle de gestion ;
- c) développement agricole, développement rural et politique forestière ;
- d) recherche, enseignement et formation professionnelle dans le secteur agricole et rural, organisation et fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire ;
- e) aides à l'agriculture et politique communautaire, organisation des marchés, productions végétales et animales.

Le tableau en annexe 2 donne la répartition des candidats par domaine, étant précisé que 45% des copies rendues portent sur le domaine a), les 55 % restant se répartissant de façon à peu près homogène entre les quatre autres domaines.

Destinée à apprécier la capacité des candidats à la compréhension d'un problème et leur aptitude à proposer des solutions démontrant leur savoir-faire professionnel, cette épreuve a été conçue par le jury dans le souci d'assurer, à travers le choix des sujets et de leur niveau de difficultés, une parfaite égalité des candidats inscrits dans les cinq domaines susvisés .

Plus précisément, le jury s'est fixé les règles communes suivantes :

-chaque sujet devait être fondé sur un dossier de 35 à 50 pages de documents ;

-la copie de chaque candidat devait se décomposer en une note administrative de quatre pages maximum et un projet de lettre de deux pages maximum ;

-le contenu du sujet de chaque domaine était rédigé de façon à orienter le candidat dans son travail d'analyse et de synthèse .

Par ailleurs, le jury a consacré une demi journée à retravailler chacun des sujets proposés par les concepteurs de sujet afin d'assurer un niveau de difficultés homogène entre les cinq domaines.

La conduite des opérations de correction de l'écrit a donné lieu à la même vigilance quant à la préoccupation d'égalité de traitement des candidats :

-le jury a consacré une demi journée à la détermination des critères d'appréciation des copies et au cadrage des modalités pratiques de correction ;

-en ce qui concerne les critères généraux, quatre lignes directrices ont été fixées pour apprécier la qualité des copies :

- a) la compréhension du sujet et de la problématique avec ses implications juridiques, financières ou techniques ainsi que la connaissance des textes ;
- b) l'analyse du sujet et de ses ramifications, la hiérarchisation des questions et la synthèse du problème ;
- c) la capacité à proposer des solutions, à dégager une proposition avec ses avantages et ses risques, à fournir les éléments d'une mise en œuvre opérationnelle de la solution préconisée ;
- d) la clarté de la présentation et de la rédaction, la qualité de l'expression écrite ainsi que l'orthographe.

A ces critères transversaux aux cinq domaines de l'écrit, ont été ajoutés des critères propres à chaque sujet sur la base d'un corrigé ou plan de référence élaboré par le concepteur du sujet ; ces critères par sujet portaient, bien entendu, sur les points de compréhension de fond qui devaient en tout état de cause être abordés par le candidat de façon incontournable ;

-sur la base de ces éléments qui ont servi de grille générale de notation, les correcteurs ont travaillé par binôme afin de garantir la meilleure objectivité possible sur l'appréciation de chaque copie ;

-enfin, afin d'assurer une parfaite homogénéité de traitement des copies entre domaines, certains membres et le président du jury ont relu de nombreuses copies relevant des cinq domaines concernés, la réunion en un seul atelier de correction permettant ainsi de vérifier la cohérence des échelles de notation de chaque correcteur .

Au terme de cet exercice, l'ensemble des notes s'échelonnent entre 0 (copies blanches) et 18 (cf tableau en annexe 4), une seule copie ayant été écartée car ne respectant pas les conditions d'anonymat. Sur la session 2008, 99 copies sur 254 ont la note de 10 et plus, soit 39 % des copies, la moyenne générale s'établissant à 8,94 et sur la session 2009, 108 copies sur 280 ont 10 et plus, soit 38 % des copies, la moyenne générale étant à 8,82.

Il ressort de ces éléments statistiques que le niveau moyen est faible, ce que le jury déplore, tout en soulignant l'absence à la fois de laxisme et de sévérité. Sur ce point déjà constaté par des jurys antérieurs, le bureau de la formation devra, sans aucun doute, à l'avenir, porter un regard attentif afin de conduire une politique de revalorisation du niveau des secrétaires administratifs et des TEPETA.

Le jury a retenu, au titre de l'admissibilité, 32 candidats pour la session 2008 et 33 pour celle de 2009 (dont 32 candidatures identiques à celles de 2008). Les candidats retenus ont obtenu la note de 13 ou plus (soit un minimum de 39 points), ce qui permet d'afficher un excellent niveau au stade de l'admissibilité.

Il convient de préciser que le niveau de difficulté des sujets retenus par le jury a été suffisamment sélectif pour permettre sans ambiguïté aux meilleurs candidats de se détacher.

Il y a une cohérence entre le nombre de candidats admissibles et leur répartition entre les cinq domaines de l'épreuve écrite par rapport au nombre des inscrits par domaine. Il n'y a donc, au final, aucune sur-représentation d'un domaine.

La liste des candidats admissibles met en évidence une corrélation forte entre le niveau de diplôme et l'admissibilité : les candidats à fort niveau de diplôme se positionnent mieux que les autres sur cette épreuve écrite qui implique une capacité d'appréhension rapide des principales questions soulevées, une aptitude à la synthèse et à l'argumentation qui sont les qualités essentielles requises pour postuler au grade d'attaché.

Inversement, certains candidats moins diplômés ont une approche plus opérationnelle du sujet à traiter sans avoir la hauteur de vue qui leur permettrait d'accéder à l'admissibilité.

Le constat plus précis que nous pouvons faire, par domaine, sur l'ensemble des écrits, nous conduit à souligner les points suivants :

- certains candidats ont choisi de concourir sur un domaine dont, de toute évidence, ils ne maîtrisent pas la base technique ; il convient pourtant de rappeler que les documents fournis permettaient aux candidats de traiter le sujet même en l'absence d'expérience sur la question ; néanmoins, il est important de conseiller aux futurs candidats de revoir les fondamentaux du domaine qu'ils choisiront pour l'examen professionnel, ce qui leur donnera une plus grande aisance pour aborder l'épreuve ;

- certains candidats n'ont visiblement pas pris le temps de lecture nécessaire pour une bonne compréhension du sujet, ce qui les a souvent conduit à commettre un hors sujet ou à oublier de rédiger un courrier en annexe de la note de synthèse ; une formation à la méthode d'exploitation de documents et à la rédaction d'une note de synthèse nous semble incontournable ;

- certains candidats ont bien vu les problèmes en cause et les solutions possibles sans pour autant donner les éléments concrets et opérationnels pour la mise en œuvre des mesures préconisées, occultant ainsi un certain nombre de risques ou d'aléas inhérents à leurs propositions ;

-certains candidats ont des difficultés à rédiger une note ou un courrier ; il est vraisemblable qu'ils ne sont pas amenés, dans leurs fonctions actuelles, à rédiger des documents, ce qui les handicape pour cet examen professionnel ; seule une formation adéquate ou un changement de poste permettrait de combler ces faiblesses.

A contrario, le jury a globalement constaté un bon niveau en ce qui concerne l'orthographe et l'expression écrite, même si la qualité de l'expression écrite s'avère très pauvre pour les moins bonnes copies, dénotant une faible pratique de la note administrative dans l'exercice des fonctions actuelles, comme souligné ci-dessus.

*
* *

La mise en œuvre de la RAEP dans le cadre de l'oral

La deuxième phase de ce concours, à savoir un oral de 30 minutes précédé de l'envoi d'un CV et d'un dossier de RAEP, a, par sa nouveauté, justifié une formation spécifique des cinq membres du jury de l'oral leur permettant de disposer de lignes directrices pour l'élaboration de leur grille d'évaluation et surtout de tester leur mode de fonctionnement sur la base de deux dossiers fictifs de RAEP constitués, pour la circonstance, par le bureau de la formation.

Conformément aux textes, dans le cadre de l'épreuve orale de 30 minutes, les candidats ont eu 10 minutes pour présenter leur parcours professionnel, leur motivation et leurs objectifs. Avant le démarrage de l'épreuve orale, chaque candidat s'est vu rappeler les conditions de l'exercice ; il lui a aussi été précisé qu'il n'y aurait pas de question piège et qu'il aurait, en fin d'entretien, 2 minutes pour conclure ou revenir sur un point précis .

Sur le nombre des candidats admissibles (cf. annexe 3), deux inscrits à la fois au titre de 2008 et de 2009 n'ont pas passé l'oral, l'un pour ne pas avoir remis son dossier RAEP dans les délais prescrits, l'autre s'étant désisté la veille de son épreuve orale.

Préalablement à l'audition des candidats, le jury a déterminé une série de huit critères qui ont permis de constituer la grille d'appréciation des prestations orales des candidats sur la base de leur dossier RAEP : présentation et clarté de l'expression, mise en valeur des compétences, diversité et niveau de responsabilité du parcours professionnel, motivation, comportement et qualité du relationnel, professionnalisme, adaptabilité et mobilité et enfin autonomie et aptitude à l'encadrement.

Au regard de ces critères, le jury a détecté trois types de profil :

-des candidats ayant le profil d'un attaché, à la fois par le niveau professionnel, la qualité de l'expression et la capacité d'adaptation ; ceux-là ont été admis ou, s'ils ne l'ont pas été, faute de postes ouverts en nombre suffisant, pourront sans problème prétendre à une promotion lors d'un prochain examen professionnel ;

-des candidats avec un réel potentiel mais ayant besoin de compléter leur expérience professionnelle ou de bénéficier d'une formation supplémentaire ; ceux-là représentent également un vivier intéressant pour le ministère ;

-des candidats avec un profil technique de qualité mais « enfermés » dans un domaine de compétences techniques étroit, avec une quasi absence de mobilité et une faible capacité d'adaptation ; ceux-là peuvent espérer avoir une reconnaissance de leur parcours par le biais des listes d'aptitude mais ont, aux yeux du jury, peu de chance de réussite dans le cadre de l'examen professionnel.

De façon plus globale, beaucoup de candidats ne sont pas réellement à l'aise à l'oral; bien qu'ils aient reçu une formation à l'oral peu de temps avant l'épreuve, ils ont du mal à sortir d'une présentation stéréotypée pendant les 10 minutes qui leur sont imparties. Ce point devra être porté à la connaissance des formateurs afin qu'il en soit tenu compte pour les formations à venir .

Sur un plan matériel, l'organisation de l'épreuve orale par le bureau des concours a été tout à fait fluide et a ainsi permis aux membres du jury de prendre sereinement connaissance des dossiers de RAEP avant le passage des candidats, d'avoir la disponibilité d'écoute et d'appréciation indispensable pour assurer l'égalité de traitement des candidats et enfin de disposer, entre deux candidats, du temps nécessaire pour échanger sur la valeur de chaque prestation.

Au final, le jury a déterminé une liste de 6 candidats admis au titre de 2008 et une de 6 admis au titre de 2009 avec une liste complémentaire de 8 noms pour cette dernière session (cf. annexe 4). Compte tenu du nombre de postes ouverts (12 au total) au titre des deux années concernées, le seuil d'admission s'établit à 111 points.

Il convient de rappeler à ce stade que la liste complémentaire a été établie pour faire face à un éventuel désistement de candidats reçus et ne correspond en aucun cas à une perspective d'ouverture de postes supplémentaires.

Enfin, compte tenu de la préoccupation du ministère de recruter dans le nouveau corps unique des attachés d'administration des candidats ayant non seulement une bonne capacité d'adaptation à de nouvelles fonctions mais aussi une réelle connaissance des structures et missions de son administration, le jury a été particulièrement vigilant afin de détecter ces qualités chez les candidats à l'oral. Ceux qui ont été admis remplissent bien cette double condition.

La Présidente du jury

Maud BAILLY-TURCHI

ANNEXE 1

I) Inscriptions :

Candidats	2008	2009
Préinscrits	335	403
Reçus	292	321
Rejets (dossiers incomplets ou hors délai)	5	7
Inscrits	287	314

Candidats	Nombre
Inscrits uniquement en 2008	13
Inscrits uniquement en 2009	40
Inscrits aux 2 sessions	274
Candidatures totales	327

II) Répartition des candidats par secteur:

Affectation	Femme	Homme	Total	%
Autres ministères	10	1	11	3 %
Etablissements publics	5	3	8	2 %
DRAAF	32	10	42	60 %
DDEA	97	24	121	
DDSV	23	9	32	
Enseignement supérieur agricole	12	5	17	19 %
LEGTA	27	5	32	
LPA	8	6	14	
Administration centrale	38	12	50	16 %
TOTAL	252	75	327	---

III) Répartition des candidats par tranche d'âge:

Tranches d'âge	Nbre de candidats	%
20 – 30 ans	9	3 %
31 – 40 ans	99	33 %
41 – 50 ans	130	39 %
51 – 60 ans	86	24 %
61 ans et plus	3	1 %
TOTAL	327	---

IV) Répartition des candidats par niveau de diplômes:

Niveaux de diplômes	Nbre de candidats	%
Diplômes non saisis	17	5 %
Aucun diplôme	4	1 %
BEP / BC	117	35 %
BAC	54	17 %
BAC + 2	36	12 %
BAC + 3	56	17 %
BAC + 4	16	5 %
BAC + 5	27	8 %
TOTAL	327	---

ANNEXE 2

Candidats présents : 292 / 327 soit 89 %

Répartition des copies par domaine					
	A	B	C	D	E
Inscrits	148	52	39	36	52
Présents	131	47	34	29	51
Nbre de copies/ Présents (292)	45 %	16 %	12 %	10 %	17 %

ANNEXE 3

I) Candidats admissibles :

Candidats	2008	2009
Admissibles	32	33
Admissibles / Inscrits	11 %	10,5 %

II) Répartition des admissibles par secteur:

Affectation	Femme	Homme	Total	%
Autres ministères	1		1	3 %
DRAAF	5		5	15 %
DDEA	13 *	6	19	58 %
DDSV		1	1	3 %
Enseignement supérieur agricole	1		1	3 %
LEGTA	1	1	2	6 %
LPA		1	1	3 %
Administration centrale	3		3	9 %
TOTAL	24	9	33	---

* dont candidate admissible en 2009

III) Répartition des admissibles par tranche d'âge:

Tranches d'âge	Nbre de candidats	%
20 – 30 ans	2	7 %
31 – 40 ans	15 *	45 %
41 – 50 ans	9	27 %
51 – 60 ans	7	21 %
TOTAL	33	---

* dont candidate admissible en 2009

IV) Répartition des admissibles par niveau de diplômes:

Niveaux de diplômes	Nbre de candidats	%
BEP / BC	2	7 %
BAC	11	33 %
BAC + 2	8	24 %
BAC + 3	3	9 %
BAC + 4	9 *	27 %
TOTAL	33	---

*dont candidate admissible en 2009

ANNEXE 4

I) Candidats admis :

Candidats	2008	2009
Admis (liste principale)	6	6
Admis (liste complémentaire)	0	8

II) Répartition des admis en 2008 et 2009 par secteur:

Affectation	Femme	Homme	Total
Autres ministères	1		1
DRAAF	1		1
DDEA		3	3
DDSV		1	1
TOTAL	2	4	6

III) Répartition des admis en 2008 et 2009 par tranche d'âge:

Tranches d'âge	Nbre de candidats
31 – 40 ans	5
41 – 50 ans	1
TOTAL	6

IV) Répartition des admis en 2008 et 2009 par niveau de diplômes:

Niveaux de diplômes	Nbre de candidats
BAC	2
BAC + 2	1
BAC + 3	1
BAC + 4	2
TOTAL	6

V) Répartition des admis en liste complémentaire en 2009 par secteur:

Affectation	Femme	Homme	Total
Administration centrale	2		2
LPA		1	1
DRAAF	1		1
DDEA	2	2	4
TOTAL	5	3	8

VI) Répartition des admis en liste complémentaire en 2009 par tranche d'âge:

Tranches d'âge	Nbre de candidats
21 – 30 ans	1
31 – 40 ans	3
41 – 50 ans	3
51 – 60 ans	1
TOTAL	8

VII) Répartition des admis en liste complémentaire en 2009 par niveau de diplômes:

Niveaux de diplômes	Nbre de candidats
BEP / BP	1
BAC	2
BAC + 2	1
BAC + 4	4
TOTAL	8